

## COMPTE-RENDU RÉUNION du 11 juillet 2023

**Objet : Groupe de travail – Réaménagement de la rue Auguste Demmler et de l’avenue du Lycée Lakanal (section Victor Hugo – Pont Laurin)**

Participants :

- les membres résidents inscrits au groupe de travail,
- Ville de Bourg-la-Reine :
  - Isabelle Spiers, Maire Adjointe déléguée à l’Aménagement urbain et au cadre de vie,
  - Sandra Zerbib, Directrice de l’ Aménagement urbain et au cadre de vie de la Mairie de BLR,
  - Isma Hassissene, Technicienne Espace Public, Services Techniques de la Mairie de BLR,
- Vallée Sud Grand paris : Soufiane Saoud, Chargé d’Opération
- Maîtrise d’Oeuvre : Bureau d’Etude Techni’Cité : Benoît Bignon, Ingénieur des Espaces Urbains, paysagers et sportifs.

Madame Spiers introduit la séance en remerciant les participants et en rappelant l’importance de la concertation avec le groupe de travail.

La présente réunion a pour objet de débattre sur les dernières interrogations soulevées par les riverains de la rue Auguste Demmler et sur les modifications demandées par l’architecte des bâtiments de France.

**Plantation d’arbres supplémentaires:**

Nous avons évoqué, lors des précédentes réunions, la difficulté d’implantation d’arbres dans la rue Auguste Demmler en raison de l’encombrement du sous-sol de la rue par différents réseaux enterrés.

Pour rappel, la distance à respecter entre un ouvrage enterré et un arbre est d’au moins 1m50 comme l’exprime l’illustration , ci-contre .

La Ville est consciente de la richesse que peuvent apporter les arbres pour la santé et le bien-être. En plus d’agrémenter le paysage urbain, ils améliorent la qualité de l’air et rendent les milieux de vie plus sains, plus sécuritaires et plus conviviaux.

C’est pour cela que nous proposons augmenter la présence du végétal par des plantations en bacs irrigués par de l’arrosage.

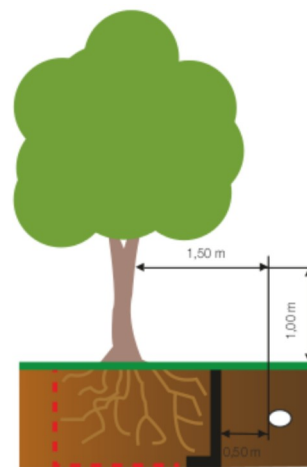
Cette proposition prévoit la mise en places de 5 bacs de 90cm\*90cm sur les bandes plantées du trottoir Nord et de 3 bacs 150cm\*150cm sur des emprises de places de stationnement sur le trottoir Sud.

Le groupe de travail est favorable à l’alternative des plantations hors sol et accepte la réduction des 3 places de stationnement côté trottoir Sud dans la rue Auguste Demmler au profit des bacs plantés. Il resterait donc 20 places de stationnements dans la rue.

**Préconisations de l’Architecte des Bâtiments de France**

Le projet de réaménagement se situe dans le périmètre de protection des abords du monument historique: la Villa Hennebique. De ce fait, la Ville a présenté le projet à l’Architecte des Bâtiments de France, qui a apporté les préconisations de mise en valeur de la Villa et qui impliquent les modifications suivantes :

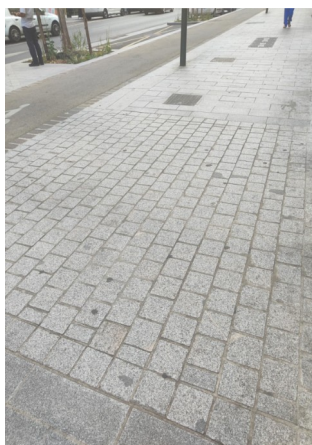
- 1- Revêtements des trottoirs au droit de la Villa Hennebique :



Il nous est demandé de remplacer l'enrobé rouge des trottoirs de la Villa par un revêtement plus qualitatif, le granit gris. Nous proposons des dalles en granit en section courante des trottoirs et des pavés en granit pour les entrées charretières.

Le groupe de travail est unanimement favorable à la mise en valeur du monument historique par cette proposition.

Ci-dessous, des visuels du revêtement proposé :



## 2- Les enrobés des trottoirs de la rue Auguste Demmler :

Il nous est demandé de remplacer les enrobés rouges des trottoirs par de l'enrobé noir par soucis d'esthétique et d'élégance. La Ville souligne que l'albédo\* de l'enrobé noir est équivalent à celui de l'enrobé rouge.

\*Coefficient exprimant la quantité de lumière solaire réfléchiée par une surface

## 3- Les enrobés des zones de croisements et du plateau traversant :

Il nous est demandé de remplacer les enrobés rouges des zones de croisements et du plateau traversant (à l'angle de la rue Auguste Demmler et de l'avenue du Lycée Lakanal) par un enrobé noir hydro-décapé\*\*.

Le groupe de travail propose la mise en place d'un enrobé hydro-décapé également sur les trottoirs mais la Ville explique la difficulté de mise en œuvre de ce revêtement sur les trottoirs en raison de la présence de nombreux mobiliers urbains en surface. A contrario, le plateau traversant et les zones de croisement sont libres de toute émergence. La Ville explique qu'il n'y a aucune différence sonore entre l'enrobé classique et l'enrobé hydro-décapé.

\*\*Traitement sur l'enrobé noir qui permet de laisser apparaître, de façon homogène, la nature et la couleur originelle des gravillons blancs présents dans l'enrobé.

Visuel après  
traitement



Visuel avant  
traitement

## **Planning**

Actuellement les travaux d'enfouissement des réseaux aériens sont en cours ; ils seront achevés fin septembre.

A partir du mois de novembre 2023, les travaux d'assainissement suivis des travaux de requalification de voirie se dérouleront sur environ 14 mois.